

CHAPITRE 4  
**OÙ SONT LES TERRITOIRES  
DES TIERS-LIEUX ?**



## Introduction

### OUÛ SONT LES TERRITOIRES DES TIERS-LIEUX ?

Magali Talandier,

Professeure à l'Université Grenoble Alpes, Laboratoire Pacte

Les tiers-lieux sont souvent cités comme des outils au service « des territoires ». Mais de quels territoires exactement ? Si l'on se réfère au dernier recensement chiffré par France Tiers-Lieux, ces espaces sont certes présents dans tous les types de territoires, mais restent relativement surreprésentés dans les espaces métropolisés. En effet, sur les 3 500 tiers-lieux recensés en France en 2023, 38 % environ seraient localisés dans l'une des 22 métropoles françaises (pour 29 % de la population française qui y réside), et donc 62 % en dehors des métropoles administratives (pour 71 % de la population française qui y vit). Si l'on zoome sur la métropole du Grand Paris, on y recense 15 % des tiers-lieux pour 10 % de la population française. En dehors des métropoles, la carte des tiers-lieux<sup>237</sup> souligne le rôle structurant des villes petites ou moyennes, avec une surreprésentation dans l'Ouest et le Sud de la France. On note enfin la plus faible densité de tiers-lieux dans les campagnes du Nord-Est.

Il y a donc bien une géographie des tiers-lieux, d'abord marquée par leur présence dans les métropoles, puis dans des villes petites ou moyennes, plutôt situées dans l'Ouest ou le Sud de la France.

#### Que nous inspire cette géographie des tiers-lieux ?

Tout d'abord, elle se superpose finalement assez bien avec les dynamiques territoriales. Ainsi, les espaces qui enregistrent les plus fortes croissances de population et d'emploi semblent être également propices à l'émergence de tiers-lieux. Inversement, dans les ruralités qui cumulent depuis plusieurs années des difficultés économiques et sociales, à l'image des campagnes du Nord-Est, les tiers-lieux ne sont pas absents, mais largement moins implantés. Ce constat n'est pas anodin tant

---

237. <<https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/08/carte-ou-sont-les-TL-Rapport-France-Tiers-Lieux-2021.pdf>>

les discours portés sur le rôle de ces espaces pour redynamiser des territoires est mis en avant par les parties prenantes, ou bien encore par l'État en tant que co-financier.

Ainsi, cette rapide analyse de la géographie des tiers-lieux nous rappelle que ces espaces naissent d'une volonté, mais aussi d'une capacité des acteurs à coopérer pour faire émerger, porter et soutenir un projet. On retrouve dans ces dynamiques les fondements même du développement local, qui stipule que tout territoire détient des ressources matérielles et immatérielles, mais celles-ci ne sont activables et valorisables que si les acteurs publics ou privés locaux se mobilisent et se coordonnent pour mener à bien leur projet de territoire. En ce sens, les tiers-lieux sont des révélateurs de territoires où l'action collective participe pleinement à leur développement. Ce sont des territoires plutôt dynamiques, attractifs dans lesquels la démarche « tiers-lieux » accompagne et renforce, très certainement, la mobilisation citoyenne et l'émergence de projets.

Il est également intéressant de regarder les territoires qui accueillent relativement moins de tiers-lieux qu'ailleurs. Il s'agit, si l'on prend l'exemple des campagnes du Nord et Nord-Est de la France, de régions qui, depuis plus de trente ans, restent en marge des effets de la métropolisation, des dynamiques de renouveau industriel ou bien encore des leviers de développement résidentiels et touristiques. Dans ces espaces, les difficultés s'accumulent. La sous-représentation des tiers-lieux ne signifie pas que ces territoires sont « passifs » ou « inactifs » dans les dynamiques collectives de développement. Cependant, l'énergie déployée par les habitants, les élus et les techniciens sert peut-être d'abord à gérer l'urgence, les crises, avant de se lancer dans la constitution de projets plus exaltants, qui demandent souvent un capital humain ou une ingénierie, dont ces territoires ne disposent pas ou peu. Le retard s'accumule, les dossiers de subvention ne sont pas déposés et les aides possibles passent à la trappe, par manque de temps, de moyens.

Cette analyse géographique rapide mériterait d'être évidemment approfondie. Elle pose un certain nombre de questions concernant les impacts territoriaux des tiers-lieux, l'importance des contextes locaux, les inégalités socio-spatiales en termes de capacité collective, etc. Les trois textes proposés dans ce chapitre permettent de creuser ces problématiques.

Le premier article « Le tiers-lieu, espace fabricant de l'urbain », rédigé par Céline De Mil et Fanny Cottet s'intéresse à l'impact des tiers-lieux sur la fabrique urbaine. Si les tiers-lieux ont été étudiés pour leurs effets transformateurs sur les dynamiques locales et leur capacité à créer une dynamique collective, leurs impacts à des échelles plus resserrés restent peu documentés. Les deux auteures montrent comment les tiers-lieux influencent, et renouvellent, la conception architecturale et urbaine, ainsi que les pratiques professionnelles dans le champ de l'urbanisme. La posture critique des auteures est extrêmement stimulante. En

effet, la discussion porte sur l'instrumentalisation des tiers-lieux dans les projets immobiliers, interrogeant les risques de transformation de ces espaces en produit standardisé de l'urbanisme néolibéral.

Le deuxième article, « Redynamiser les territoires par la mise en réseau? » est proposé par Camille Breton et Patrice Tissandier. Comme le notent les deux auteurs, les effets des tiers-lieux sur le développement territorial restent difficiles à appréhender, de même que leur impact sur la (re)dynamisation de territoires en déprise. L'hypothèse des auteurs porte sur l'importance des effets de réseaux. Pour eux, seule la mise en réseau des tiers-lieux (entre eux et avec le monde de l'économie sociale et solidaire) peut avoir un effet transformatif sur les dynamiques locales. Leur analyse à partir de la littérature et d'études de cas souligne la volonté collective de réviser les critères habituellement mobilisés dans les études d'impact. Car les tiers-lieux ne produisent pas ou peu d'effets directs, mais génèrent des externalités indirectes au sein des réseaux auxquels ils participent. L'article met en évidence quelques initiatives visant à mesurer ces externalités.

Enfin, le troisième article mobilise les méthodes de l'analyse des réseaux, à l'échelle régionale sur le cas de l'Occitanie. L'article s'intitule « Réseaux et territoires : les enseignements d'une enquête participative dans les *fablabs* et Espaces du Faire (FEF) d'Occitanie ». Il est proposé par un groupement d'auteurs, chercheurs Laurence Cloutier, et praticiens Antoine Ruiz-Scorletti, Adrien Gautier, et porté par les chercheuses indépendantes Nathalie Chauvac, Martine Azam. Ancrant leur travail dans l'étude des relations inter-acteurs et des effets de proximité spatiale et relationnelle, les auteurs nous livrent les résultats d'une enquête inédite menée dans les *fablabs* et Espaces du Faire de la région. Ils démontrent l'existence de ces réseaux de tiers-lieux et en caractérisent les modes de fonctionnement : type de partenariat, ancrage local, échelle de relations, objets des inter-relations développées, etc. Sur la base de leurs résultats, les auteurs discutent des communs que ces réseaux impliquent et montrent également l'importance des financements publics pour porter ces innovations sociales. Car, le financement classique de l'innovation ne peut satisfaire les porteurs de projets, tant les objectifs de rentabilisation s'avèrent non pertinents pour les tiers-lieux. Pour les auteurs, ces lieux participent à des missions de service public, en matière d'inclusion numérique ou de développement du territoire, et méritent tout le soutien des acteurs publics.

La mise en regard de ces trois textes apporte donc des éléments intéressants quant à la géographie, aux impacts locaux, aux dynamiques de proximité que génèrent les tiers-lieux. Ces processus s'observent dans des lieux divers, des contextes territoriaux différenciés – de la ville aux campagnes, et à des échelles multiples – du projet immobilier aux réseaux régionaux. En conclusion, ces articles rappellent les difficultés rencontrées pour objectiver le rôle structurant des tiers-lieux dans les territoires, ou bien encore les risques d'instrumentalisation par les pra-

ticiens. Mais, ils témoignent également des externalités positives qu'ils créent et des effets réseaux qu'ils suscitent. Finalement, les trois articles convergent vers l'idée que les tiers-lieux constituent des laboratoires innovants pour une fabrique territoriale renouvelée.